

# Rapport d'évaluation

Plan d'action  
**VERTUO**



Mai 2024

# Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise VERTUO dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

VERTUO			
Date d'adhésion au programme	12/05/2020	Date d'engagement dans le programme	18/06/2021
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	3		

Date de transmission du rapport de suivi	24/08/2023
Plan d'action évalué	1 <sup>er</sup> plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	2021-2023
Date de publication du rapport d'évaluation	Mai 2024

## Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme de suivi ainsi que de son rapport de suivi transmis deux ans. L'évaluation se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études Hyssop et Acteon mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (insuffisant, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

# Table des matières

<b>I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action .....</b>	<b>4</b>
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés .....	4
I.3 Cadre mis en place et description des actions.....	4
<b>II. Evaluation .....</b>	<b>6</b>
II.1 Synthèse de l'évaluation .....	6
II.1.1 Adéquation des informations fournies .....	6
II.1.2 Résultats de l'analyse .....	6
II.1.3 Conclusion évaluative.....	7
II.1.4 Actions coups de cœur .....	8
<b>III. Recommandations .....</b>	<b>9</b>
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	9
III.1.1 Précision du plan d'action.....	9
III.1.2 Complément au plan d'action .....	9
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre .....	9
<b>IV. Synthèse des retours des relecteurs .....</b>	<b>10</b>

# I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

<b>Organisation et zone géographique</b>	Le Perreux-sur-Marne
<b>Secteurs d'activité</b>	Conception d'aménagements paysagers modulaires urbains
<b>Chiffre d'affaires</b>	NC
<b>Nombre d'employés</b>	3 à 5 employés
<b>Site web de l'entreprise</b>	<a href="https://www.vertuo.city">https://www.vertuo.city</a>

## I.1 Engagements préexistants

Vertuo indique avoir initié dès 2017 une première phase de R&D avec une réflexion d'éco-conception et d'accompagnement de la biodiversité dans la ville à travers des aménagements modulaires.

## I.2 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés

L'entreprise indique devoir maintenir sa base de données botanique à jour pour toutes les régions climatiques de France et la faire évoluer au regard des évolutions à la fois climatiques, retours d'expérience (confort) et développement de la faune en ville.

Du point de vue produit, l'entreprise indique que la démarche d'éco-conception continue doit sans cesse coller aux innovations des matières afin de revaloriser au mieux les matériaux nouveaux tout en gardant une réponse favorable dans les certifications urbaines.

*Il est identifié que les enjeux de l'entreprise concernent la veille sur des données botaniques et l'amélioration des modes d'éco-conception. De manière plus générale, il peut également être noté un enjeu en termes de dépendance à des ressources naturelles, que ce soit pour les plantations, le substrat ou la construction du mobilier urbain, sur lesquelles l'entreprise peut identifier et maîtriser son empreinte.*

## I.3 Cadre mis en place et description des actions

<b>Périmètre du plan d'action</b>	Le périmètre du plan d'action porte sur l'entreprise ainsi qu'une partie de sa chaîne de valeur. A noter que c'est une petite entreprise.		
<b>Durée et période prévues pour la mise en œuvre</b>	3 (2021-2024)		
<b>Nombre d'actions cœur de métier</b>	1	<b>Nombre d'actions complémentaires</b>	1

**Actions cœur  
de métier**

- 1. Eco-conception des produits

**Observations**

Sur le périmètre de cette action, l'entreprise Vertuo vise son fonctionnement en interne mais aussi la chaîne amont et ses fournisseurs.

**Actions  
complémentaires**

- 1. Palettes végétales urbaines

**Observations**

L'action pourrait être reclassée en action cœur de métier

## II. Evaluation

### II.1 Synthèse de l'évaluation

#### II.1.1 Adéquation des informations fournies

L'ensemble des données saisies dans le plan d'action et dans le rapport de suivi est satisfaisant.

*Point d'amélioration :*

*Préciser le processus en d'approvisionnement en ressources végétales en amont dans le plan d'action.*

#### II.1.2 Résultats de l'analyse

Au regard des 9 critères du programme Entreprises engagées pour la nature **VERTUO**, atteint les résultats suivants :

##### Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Suffisant	Suffisant	Exemplaire	Suffisant	Suffisant

##### Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Suffisant	Exemplaire	Exemplaire	Suffisant

### **II.1.3 Conclusion évaluative**

Vertuo est une petite entreprise de conception d'aménagements paysagers modulaires urbains. L'entreprise a initié dès 2017 dans sa première phase de R&D une réflexion d'éco-conception et d'accompagnement de la biodiversité dans la ville à travers des aménagements modulaires.

Les modules en béton créent une dépendance vis-à-vis des services écosystémiques. L'entreprise cherche à améliorer cette conception en utilisant des matériaux recyclés et décarbonés. L'activité de l'entreprise dépend de l'approvisionnement en ressources naturelles pour produire les bacs de mobiliers urbains et pour son activité principale de plantation de végétaux locaux.

Les pressions de l'entreprise sur la biodiversité se situent au niveau :

- de la fabrication des modules qui consomme des ressources (eau, énergie bio-fossile, ciment - 80% de calcaire et 20% d'argile), des granulats, ... et émet des gaz à effet de serre
- du transport qui induit des consommations d'énergies fossiles et des émissions de gaz à effet de serre.
- De l'entretien (in situ) des plantations

Le plan d'action porte sur le fonctionnement interne de l'entreprise ainsi que sur sa chaîne amont. Il comprend :

- 1 action cœur de métier : éco-conception des produits
- 1 action complémentaire sur les palettes végétales urbaines.

Le plan d'action prévu sur la période 2021-2024 est à mi-chemin en termes d'avancement.

Les qualités du plan d'action sont :

- L'action principale qui vise à décarboner la production de bacs et de mobiliers urbains en utilisant des matériaux recyclés pour répondre aux enjeux de surexploitation des ressources naturelles et d'atténuation du changement climatique ;
- Un plan de suivi avec des indicateurs pertinents mis en place pour atteindre un objectif de réduction de 30% du poids carbone de chaque produit ;
- L'implication des parties prenantes pertinentes à la construction du plan d'action ;
- Le dimensionnement du plan d'action avec les moyens de l'entreprise, qui a alloué des ressources humaines et financières adéquates ;
- L'implication de la direction et du service R&D dans la mise en œuvre du plan ;
- L'ajustement en continu du plan d'action pour atteindre son objectif de 30% à horizon 2025
- Des réductions de pression liées aux émissions de GES ont été mesurées.

Les principaux points d'amélioration pour tendre vers l'exemplarité sont :

- Préciser la réponse du plan d'action vis-à-vis des enjeux d'exploitation de ressources naturelles concernant le substrat, l'approvisionnement en ressources végétales et l'entretien de celles-ci dans les bacs ;
- Proposer des indicateurs de suivi qui mesurent les effets directs et indirects sur la biodiversité ;
- Préciser des étapes intermédiaires et des jalons pour l'échéance de 3 ans ;
- Pour l'action 1, si une ACV a été réalisée, donner des indications sur les autres impacts du matériau en dehors des émissions de CO2. Faire également des études comparatives avec d'autres matériaux. Il se peut que le plastique recyclé ait les mêmes propriétés soit plus léger à transporter et globalement moins impactant...
- Ajuster les étapes et procédés pour atteindre l'objectif de l'action 1 et préciser les étapes supplémentaires pour viser une mesure d'impact plus précise ;
- Donner des résultats sur la biodiversité.

### ***II.1.4 Actions coups de cœur***

*Les actions coup de cœur sont des actions ambitieuses ou originales que nous invitons à poursuivre et à développer.*

L'action complémentaire sur la recherche et travail bibliographique de recensement des espèces végétales françaises locales potentielles pour les ilots végétalisés urbains est très complète et est suivie avec ferveur par l'entreprise. Au-delà de sa contribution à la biodiversité, cette action permet de créer des données et connaissances riches sur la biodiversité et le végétal français.

## III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

### III.1 Recommandations relatives à la significativité

#### III.1.1 Précision du plan d'action

- Préciser la réponse du plan d'action aux enjeux d'exploitation de ressources naturelles concernant le substrat utilisé, l'approvisionnement (cahier des charges vis-à-vis des fournisseurs) et l'entretien des ressources végétales.
- Définir et renseigner des indicateurs de suivi des effets du plan d'action sur la biodiversité. En conséquence, clarifier les effets directs du plan d'action sur la biodiversité.
- Identifier explicitement les impacts du transport et de l'approvisionnement sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à la fabrication du béton et au transport des bacs et des plantes.
- Pour l'action 1, si une ACV a été réalisée, donner des indications sur les autres impacts du matériau en dehors des émissions de CO<sub>2</sub>. Faire également des études comparatives avec d'autres matériaux. Il se peut que le plastique recyclé ait les mêmes propriétés soit plus léger à transporter et globalement moins impactant.

#### III.1.2 Complément au plan d'action

- Clarifier les effets potentiels du changement climatique sur les plantations utilisées et sur les moyens et marges de manœuvre de l'entreprise pour assurer la pérennité des plantations dans les bacs urbains.

### III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

- Préciser le contenu du cahier des charges avec les fournisseurs de matériau végétal en amont
- Préférer des fournisseurs avec la marque Végétal local pour l'approvisionnement ou préciser dans le rapport de suivi l'utilisation de cette marque dans la mise en œuvre des actions.
- Clarifier les effets du changement climatique sur les plantations utilisées et sur les moyens de l'entreprise pour assurer la pérennité des plantations dans les bacs urbains.

## IV. Synthèse des retours des relecteurs

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

### CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des relecteurs était avec le niveau de reconnaissance attribué et les conclusions évaluatives.

### RECOMMANDATIONS

L'ensemble des relecteurs était d'accord avec les recommandations.